



- *Qui sommes-nous?*
- *Que faisons-nous?*
- *Comment sommes-nous organisés?*

*La culture de la bonne gouvernance locale*



## ■ Qui sommes-nous?

Le processus de la décentralisation entamé en République du Bénin depuis la conférence nationale de février 1990, s'est poursuivi avec l'adoption des textes législatifs et réglementaires qui organisent l'existence et le fonctionnement des communes, de même qu'avec la mise en place des premiers conseils communaux et municipaux au lendemain des premières élections locales en février et mars 2003.

A cet effet, le Bénin a opté pour le passage d'une administration de commandement fondée sur des règles de gestion rigides à une administration de développement caractérisée par une plus grande flexibilité dans la gestion et une grande rigueur dans la qualité du travail et de la recherche permanente de la performance.

Mais si les réformes institutionnelles nécessaires à la décentralisation ont pratiquement été mises en place par l'Etat, on ne peut que s'interroger sur l'effectivité de ladite décentralisation dans la gestion du développement local et des services aux populations. Les avancées sont là relativement inégales, tant la décentralisation se trouve confrontée à des difficultés de transfert des compétences et de déficience des collectivités locales en matière de ressources humaines et financières. La question est donc maintenant moins dans la réalité législative de la décentralisation que dans sa mise en œuvre.

Pouvoir ajuster les politiques de décentralisation aux défis, eux-mêmes en constante évolution, de la démocratie et de la gouvernance locale, est devenu un impératif pour l'Etat béninois interpellé par des demandes multiformes d'une administration locale

qui aspire à la performance.

L'Etat béninois s'inspirant des conclusions du Forum National sur le Bilan de la Réforme de l'Administration Territoriale et la gestion des Communes, et ayant compris que la décentralisation n'est pas qu'une simple réforme administrative et territoriale, et qu'il s'agit surtout d'un processus dynamique et continue de refondation de l'Etat qui demande du temps et l'expérimentation de nombreuses approches de gouvernance en vue de renforcer les capacités des acteurs, a, par décret n°2009-246 du 09 juin 2009, créé l'Observatoire de la Gouvernance Locale et de la Décentralisation (OGOGLD).

## ■ Que faisons-nous?

- Produire des informations et études nécessaires à l'élaboration des politiques de développement local et de décentralisation ;
- Mener des études comparées des politiques nationales de décentralisation et de gouvernance locale ;
- Concevoir et proposer aux décideurs et techniciens de la gestion locale, des pistes de réflexion rétrospective ;
- Servir d'outil de mise en prospective en vue d'anticiper les évolutions ;
- Créer et gérer une base de données sur la gestion locale et la décentralisation ;
- Publier le rapport annuel sur l'état de la gouvernance locale et de la décentralisation.



### ■ Comment sommes-nous organisés?

Pour accomplir ses missions, l'OGOLD dispose d'un Conseil d'Orientation, d'une Structure permanente et des Commissions temporaires. Le Conseil d'Orientation est composé comme suit :

**Président** : le Ministre chargé de la Décentralisation ou son représentant ;

**1er Vice-Président** : le Ministre chargé de l'Urbanisme ou son représentant ;

**2ème Vice-Président** : le Ministre chargé de la Réforme Administrative ou son représentant ;

#### **Membres :**

- un (01) représentant du Ministre chargé des Finances ;
- un (01) représentant du Ministre chargé de l'Agriculture ;
- un (01) représentant du Ministre chargé du Développement ;
- un (01) représentant du Ministre chargé des Affaires Etrangères ;
- le Conseiller Technique à la Gouvernance du

Président de la République ;

- le Délégué à l'Aménagement du Territoire ;
- le Directeur de la Maison des Collectivités Locales ;
- le Directeur Général de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- le Directeur Général de l'Administration d'Etat ;
- le Coordonnateur de l'Observatoire Urbain National ;
- le Directeur de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- un (01) préfet de Département ;
- deux (02) Maires représentant l'Association Nationale des communes du Bénin ;
- un (01) représentant de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- un (01) représentant du Partenariat pour le Développement Municipal à titre d'observateur...

**COORDINATION NATIONALE DE L'OGOLD**

**COORDONNATEUR NATIONAL**  
**TONOUKOUIN Serges Camille Mensah**  
**CHEF SERVICE AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**  
**HOUNKPE Aimé Robert**

*La culture de la bonne gouvernance locale*

**Contact**  
 BP.....  
 Tél:.....  
 E-mail:.....  
 Web: [www.decentralisation.bj](http://www.decentralisation.bj)





La culture de la bonne gouvernance locale